

pour que la commission que vous avez nommée active la marche de ses travaux, et que les documents dont il s'agit me soient adressés le plus rapidement possible.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,  
Ministre de la marine et des colonies,  
Pour le Ministre et par son ordre:  
Le Directeur des colonies,  
Signé: MICHAUX.*

---

**N° 100.** — *DÉPÊCHE ministérielle au sujet de la conservation des publications et journaux envoyés de France.*

Paris, le 17 janvier 1879.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — Par une circulaire du 18 mars 1875, mon département a déjà prescrit aux administrations coloniales d'apporter la plus grande surveillance à la conservation des publications envoyées de France.

Malgré ces recommandations, la plupart des colonies adressent fréquemment des demandes de numéros de ces publications, destinés à compléter les collections des divers services.

A l'avenir, avant de demander le remplacement de ces numéros, je vous serai obligé de vouloir bien faire faire des recherches qui, je n'en doute pas, en feront retrouver la plus grande partie. Je ne puis admettre des pertes aussi nombreuses, qu'il serait facile d'éviter en apportant plus de soins à la conservation des recueils envoyés de France. Ces pertes se traduisent par un excédant de dépenses, tantôt pour le budget colonial, tantôt pour le budget local.

La responsabilité devrait en être supportée par les fonctionnaires, officiers ou employés préposés à la garde des collections.

Je suis décidé à ne plus autoriser ces remplacements lorsqu'il sera prouvé que les numéros demandés ont été exactement expédiés.

Recevez, etc.

*Le Vice-Amiral, Sénateur,  
Ministre de la marine et des colonies,  
Signé: A. POTHUAU.*

---

**N° 101.** — *DÉPÊCHE ministérielle sur la dotation du chapitre XI, service Marine, exercice 1879.*

(Direction du Matériel, bureau des Travaux hydrauliques.)

Paris, le 17 janvier 1879.

MONSIEUR LE COMMANDANT, — J'ai l'honneur de vous informer que